

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	47	47 + 6 pouvoirs
Date de convocation 26 juin 2026		

L’an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Vent des Forêts à Lahaymeix, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BUVIGNIER Jean Pol, CHARLES Edith, CHARLES Ludovic, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DAILLY Sylvie, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, HUMBERT Raphaël, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, LEFEBVRE Aurore, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, THOUVENIN Aude, VARNUSSEON Michel, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **HURAUT Jean-Marie, JAHNO Sonia, L'HUILLIER Gérard, OEILLET Michel, SEGUIN Lisette, WITZ Francis.**

Représentés : **BAZART Xavier pouvoir donné à LEFRAND Adelin, CHARTON Christelle pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, FEVEZ Clément pouvoir donné à MOREAU Michel, JACQUET Clarisse pouvoir donné à DEJEAN Sabrina, LECOMTE Jean-Pierre pouvoir donné à MENUSIER Pascal, PICARD Emilie pouvoir donné à PALIN Laurent, CHARRIOT Sophie titulaire de CHARLES Edith, FOURES Patrice titulaire de LEFEBVRE Aurore, ILIC Jean-Marc titulaire de BUVIGNIER Jean Pol, VERDUN Marie-Pierre titulaire de DAILLY Sylvie.**

Monsieur PALIN Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Recrutement de prestataires extérieurs dans le cadre des travaux de la Chée et de la Nausonce et demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie
N° de délibération : DE_2026_092

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** le marché notifié au 09/03/2021 avec le bureau d’étude IRH pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de travaux de gestion et de restauration de la Chée et de la Nausonce
- VU** le rapport d’études de l’avant-projet rédigé par IRH transmis en mai 2021
- VU** la réunion de restitution de l’étude d’avant-projet du bureau d’étude IRH du 21 mars 2023
- VU** la réunion de présentation du programme aux propriétaires de la Chée et de la Nausonce
- VU** la consultation en juin 2026 pour la mission de concertation individuelle avec les propriétaires (Conventionnement)

Le président rappelle que la Communauté de Communes s’est engagée dans un programme de restauration des cours d’eau de la Chée et de la Nausonce. Les travaux

définis au stade de l'avant-projet sont majoritairement situés sur des propriétés privées. A ce titre une phase de concertation avec les propriétaires riverains constitue une étape indispensable. Cette démarche vise à :

- Présenter les interventions envisagées
- Préciser et ajuster le programme de travaux en fonction des contraintes locales
- Recueillir l'accord écrit des propriétaires pour la réalisation des opérations

Le positionnement des passages à gué et des dispositifs d'abreuvement, les effacements de seuil, ... seront donc définis en étroite concertation avec les propriétaires riverains. L'ensemble de cette concertation permettra d'affiner et de consolider le programme de travaux. Il sera également nécessaire de compléter nos études déjà réalisées par des études complémentaires (Relevés topographiques, ...). Il est précisé que ces opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Président propose donc de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'octroi d'une subvention pour :

- la concertation avec les propriétaires riverains pour la partie dit des travaux ambitieux (Passage à gué, effacement de seuil, plantation, ...)
- des études complémentaires,

Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Mission de concertation individuelle avec les propriétaires riverains (Conventionnement)	33 000 €	Subvention AESN (80 %)	80 000 €
		Auto-financement (20%)	20 000 €
Etudes complémentaires (Géotechniques, relevés topographiques, ...)	67 000 €		
TOTAL	100 000 €		100 000 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 52 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE à recruter les bureaux d'études nécessaires à ces opérations et à signer tous documents afférents à ce dossier,
- PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2026
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L ARGONNE),
le Président
le 09/07/2026 à 13:04:44
Ref:11383499-17187125-1-D